



LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES S'ENGAGENT POUR LE CLIMAT

Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Rapport d'information n° 108

LES DÉCHETS



Jean-Marie BOCKEL

*Président de la Délégation
aux collectivités territoriales
et à la décentralisation*

Sénateur du Haut-Rhin

La France, pays hôte de la conférence de Paris sur le climat COP21, a un rôle important à jouer pour mobiliser la communauté internationale sur des objectifs significatifs et concrets. Une chance d'avancer se trouve aujourd'hui à notre portée. Le Sénat a décidé de s'impliquer.

Pour ce qui la concerne, la délégation aux collectivités territoriales s'est attachée à mettre en valeur le rôle moteur des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique. De fait, nos collectivités territoriales ont su lancer de façon exemplaire, depuis les années 1990 au moins, des actions de toutes natures en faveur du climat. Grâce à ses collectivités, la France pourra se présenter lors de la Conférence de Paris comme un pays actif et efficace.

Le rapport d'information de la délégation aux collectivités territoriales vise à illustrer et à faire connaître ce puissant facteur de crédibilité de notre pays dans sa responsabilité de pays hôte de la conférence. Il vise aussi à saluer et à diffuser une action locale sans laquelle les engagements qui seront pris par les États resteraient très largement ineffectifs.

Oui, les collectivités territoriales s'engagent pour le climat, et toute la France s'y engage avec elles !

Jacques MÉZARD

*Rapporteur
pour la gestion des déchets*

Sénateur du Cantal



À la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique, les collectivités territoriales multiplient dans tous les domaines les actions innovantes, développent avec un succès croissant des solutions concrètes et sensibilisent nos concitoyens à la centralité de cette politique. Dans le cadre du rapport de la délégation aux collectivités territoriales, j'ai souhaité mettre en lumière leur rôle dans le secteur si sensible et si complexe de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets, où la diffusion des bonnes pratiques locales répond à une nécessité pédagogique tout aussi impérieuse qu'ailleurs, et peut-être plus urgente.

En effet, les situations locales sont souvent peu satisfaisantes, et quand s'achèvent les rendez-vous mondiaux au cours desquels les États affichent des ambitions plus ou moins iréniques, les véritables avancées dépendent des gestes quotidiens de nos concitoyens et de ce que les collectivités sont en mesure de faire pour les influencer et les accompagner. À cet égard, je considère que la sensibilisation des jeunes publics, dans les écoles notamment, et incontestablement nécessaire, mais n'est pas suffisante : ce sont toutes les générations de consommateurs qui doivent être activement associées aux progrès de la gestion durable des déchets.

Certes, on multiplie les campagnes d'information, on rappelle ici ou là que les petits gestes de tri sont une solution efficace pour réduire l'empreinte carbone. Mais les messages restent souvent difficiles à comprendre ; le consommateur-citoyen se perd dans la profusion et le manque de lisibilité des consignes de recyclage. Il est indispensable de simplifier la communication, et, singulièrement, de changer la connotation du geste de tri, encore trop « négatif » et culpabilisant, et faire en sorte qu'il devienne « positif », sans doute grâce à la mise en place d'un avantage financier au tri sélectif.

Au-delà, c'est toute notre approche des politiques publiques de traitement des déchets qui doit être repensée. La détermination des objectifs est simple : obtenir simultanément la diminution des volumes de déchets produits et l'augmentation des tonnages ainsi que le nombre de produits recyclés. Il s'agit aussi d'améliorer la valorisation, qui peut constituer un atout économique et permettra de donner une connotation positive à un secteur dont l'image est encore trop dégradée.

En ce qui concerne la démarche à suivre, j'estime que le pragmatisme est essentiel, et que la différenciation doit prévaloir dans le choix des solutions. En effet, les problèmes et leur perception varient selon les caractéristiques économiques, géographiques et sociologiques des territoires.

C'est pourquoi il faut des projets adaptés à la réalité locale : il faut en finir avec les projets décidés dans des bureaux parisiens éloignés du terrain. Dans cette perspective, je reste perplexe à l'égard du « centralisme régional » imposé par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée cet été. Ce texte prévoit en effet de faire de l'échelon régional le périmètre pertinent de gestion des flux de déchets. Or les frontières administratives n'ont aucun sens, dans ce domaine comme en d'autres, l'action doit se déployer dans un cadre qui sera très souvent le bassin de vie, le bassin de production des déchets, qui peut se situer à cheval sur plusieurs départements et régions.

Je suis ensuite convaincu qu'il faut donner aux élus locaux une meilleure lisibilité à long terme du cadre réglementaire en fonction duquel ils se déterminent, car dans le domaine des déchets, les investissements se font sur des dizaines d'années. Nous devons donc offrir aux collectivités une stabilité réglementaire et donner à nos élus des indications fiables et cohérentes, même si elles sont parfois difficiles à entendre. Ceci acquis, il faut faire confiance aux élus locaux pour opérer les bons choix et maximiser la performance des territoires.

Enfin, je constate que la grande diversité d'organisation et de gestion du service public de traitement des déchets, la vaste palette des problèmes et des solutions techniques, la rapidité des innovations technologiques dans ce secteur rendent indispensable de diffuser l'information la plus large et la plus concrète sur les bonnes pratiques. Il faut donner aux élus la possibilité de faire leurs choix en parfaite connaissance de cause, il faut que la diversité et la technicité des solutions disponibles ne débouche pas sur une hétérogénéité excessive dans la performance environnementale et dans le coût du service par habitant. L'utilisation optimale des ressources est aujourd'hui plus que jamais une nécessité, du fait des contraintes financières qui pèsent de façon croissante sur nos collectivités.

La diversité des exemples que j'ai retenus confirme l'importance d'agir en fonction de chaque territoire : le centre multi-filières de valorisation des déchets de Villers-Saint-Paul permet une triple valorisation énergétique en produisant de l'électricité pour les habitants, de la vapeur pour les industriels et de la chaleur pour alimenter le réseau de chauffage de Nogent-sur-Oise ; dans le Pays de Sarrebourg, en Moselle, des communes ont choisi de mettre en place une tarification incitative afin de maîtriser les coûts d'enfouissement des ordures ménagères résiduelles ; au centre de tri télé-opéré d'Amiens, grâce à des innovations technologiques, les opérateurs trient désormais les déchets sans contact ; la commune de Lapouyade, en Gironde, abrite un projet innovant de valorisation du biogaz issu d'un site de stockage de déchets pour chauffer des serres destinées à la production agricole.

Villers-Saint-Paul (Oise) : un centre multi-filières de valorisation des déchets

En 1996, le Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) a créé le programme de Valorisation et Recyclage des Déchets en Intercommunalités (VERDI) pour offrir des solutions de traitement et de recyclage des déchets ménagers en limitant au strict minimum le recours aux décharges. Inauguré en 2003 et modernisé en 2012, ce site est exploité par une entreprise française. Il est composé d'un **centre de tri** mobilisant des technologies innovantes (tris balistique et optique) au service du recyclage et d'un **centre de valorisation énergétique** qui produit de l'énergie par incinération des déchets. Afin de limiter la pollution due au transport de déchets, **une plateforme ferroviaire** a été conçue pour acheminer les déchets ménagers collectés.

■ Résultats

- 10 tonnes de collecte sélective à l'heure, soit 30 000 tonnes par an de déchets traités et recyclés.
- Une optimisation des conditions de travail grâce à de nouveaux équipements qui permettent de diminuer le nombre de gestes de tri.
- Un taux de valorisation des déchets de près de 80 %.
- 173 250 tonnes de déchets par an valorisés sur 2 lignes d'incinération qui couvrent les besoins en électricité du site dans son ensemble, la fraction restante étant exportée vers le réseau RTE pour une revente par ERDF ; parvient à fournir en électricité 107 000 habitants avec 57 071 MWh ; chauffe en eau chaude sanitaire 17 500 habitants de Nogent-sur-Oise, avec une livraison de vapeur qui s'élève à 73 183 tonnes.
- 63 % des déchets ménagers collectés sont transportés par le train.

Le pôle déchets du pays de Sarrebourg (Moselle) : une tarification incitative

En 2010, la communauté de communes de Sarrebourg, territoire à dominante rurale de 60 366 habitants répartis sur 102 communes, a choisi d'instaurer une **taxe incitative** pour favoriser la **prévention** et le **recyclage** des déchets. Testée durant six mois, puis généralisée en 2011, l'objectif était, pour les collectivités confrontées à un coût croissant d'enfouissement des ordures ménagères résiduelles, de **réduire les volumes de déchets collectés** (diminuer les tonnages) et de **maîtriser les coûts de gestion** (rationaliser les collectes). Accompagnées par une entreprise française qui assure l'exploitation, les collectivités ont fait un effort important de communication et de pédagogie auprès des usagers.

■ Résultats

- Le **paiement par les usagers d'une redevance acquittée pour le service**, composée d'une **part fixe** (assimilable à un abonnement dont le montant est fonction du nombre de personnes dans le foyer) et d'une **part variable** (au-delà de 10 levées, chaque levée supplémentaire est facturée en complément, en application d'un tarif lié au volume de la poubelle d'ordures ménagères). La facturation au volume de déchets produits a eu un **effet incitatif** très fort.
- Une **baisse très significative de la production d'ordures ménagères résiduelles** : 214 kg/hab/an en 2010, 130 kg/hab/an en 2011, et 117 kg/hab/an en 2013 (contre une moyenne française de 288 kg/hab/an).
- Une **hausse des déchets recyclables collectés** : 71 kg/hab/an en 2010 contre 79 kg/hab/an en 2011.

Le centre de tri télé-opéré d'Amiens : trier les déchets sans les toucher grâce aux technologies digitales

Pour contrer l'augmentation constante des coûts de gestion des déchets, la ville d'Amiens a souhaité **améliorer la qualité du tri des déchets**, ce qui suppose d'accroître le taux de valorisation et de réduire les refus de tri. En 2014, elle a inauguré avec une entreprise française une nouvelle génération de centre de tri télé-opéré, fruit de cinq années de recherche. Ce centre mobilise des technologies de pointe brevetées (tri **séquentiel auto-adaptatif**, tri **télé-opéré**) permettant aux opérateurs de tri de travailler à partir **d'écrans tactiles**, supprimant la saisie manuelle des emballages plastique.

■ Résultats

- Couverture des besoins de **400 000 habitants** dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise. Les nouvelles installations peuvent traiter **22 000 tonnes de déchets ménagers par an**, c'est-à-dire 30 % de plus que l'ancien site.
- **Diminution des erreurs et augmentation des capacités de tri** : 2,5 fois plus de déchets traités à l'heure par rapport à un centre classique, et accroissement de la performance globale du tri de 6 % comparé au tri manuel.
- **Optimisation du tri et amélioration de la qualité des produits triés** : une tonne de plastique recyclée évite le rejet de 2,3 tonnes équivalent CO₂, soit un trajet de 15 300 km en voiture.
- **Amélioration des conditions de travail** des opérateurs de tri par la limitation du contact avec les déchets, et par un tri en position assise qui limite la pénibilité.

La commune de Lapouyade (Gironde) : valoriser le biogaz et dynamiser l'économie d'un territoire rural

Cette commune rurale, qui compte seulement 500 habitants, abrite un projet original de partenariat avec une entreprise française et des paysans locaux, consistant à utiliser un site de stockage des déchets non dangereux pour **chauffer des serres de tomates**. Les installations permettent de **valoriser le biogaz** issu des 400 000 tonnes de déchets annuellement récoltés (volume bien supérieur aux déchets produits par la commune) afin de produire de **l'électricité**. Ce processus technique bien connu a été complété en 2015 par une **innovation majeure** : l'utilisation de la **cogénération** par récupération de la chaleur produite par les calories issues de l'eau de refroidissement des moteurs à biogaz, pour fournir aux agriculteurs de l'énergie fatale destinée à alimenter le réseau de chauffage de serres de culture de tomates.

■ Résultats

- **Valorisation d'une activité compatible avec les ressources et l'emploi local**, avec le choix d'un secteur qui prend en compte les **spécificités locales** : l'agriculture.
- **Valorisation du biogaz**, ce qui permet **d'économiser 3 740 tonnes équivalent CO₂**.
- À terme, une production annuelle par les agriculteurs ayant investi dans le projet, de **6 000 tonnes de tomates locales**, qui seront vendues dans la région en circuit court.
- Pérennisation de **18 emplois directs** et **23 emplois indirects existants** sur le site, et création de **20 emplois** recrutés pour la plantation de 52 000 plants de tomates. De plus, 45 à 65 emplois directs locaux à temps plein devraient être créés d'ici 3 à 5 ans.
- Développement d'une **économie circulaire** favorisant l'implantation **d'entreprises locales** près des lieux de production de matières recyclées et d'énergie renouvelable.